YERRES

Relations Publiques
N°Tél : 01 69 49 76 15
N/Réf : NDA/DM/CL

DECISION N° 2000/170

OBJET : Convention de prestations de service relative à la sonorisation, à la décoration et à l'animation musicale de la guinguette du 6 août 2000 conclue avec la Société LOUXOR EVENEMENTS

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune a besoin dans le cadre de l'organisation d'une guinguette, le 6 août 2000, d'une sonorisation, d'une décoration et d'une animation musicale

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société LOUXOR EVENEMENTS - sise 62 bis, Boulevard Foch - 94170 LE PERREUX SUR MARNE

DECIDE

DE signer avec ladite Société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à la sonorisation, à la décoration et à l'animation musicale pour un montant de 22 500 Frs HT.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 6 juillet 2000

REÇU LE
10 JUIL. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES
91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE